



**Décision CODEP-DIS-2015-048808**  
**du Directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire**  
**du 10 décembre 2015**

modifiant la décision CODEP-DIS-2012-062455 du Directeur Général de l'Autorité de sûreté nucléaire du 31 décembre 2012 relative à la nomination des membres des groupes permanents d'experts en radioprotection

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire

Vu le code de l'environnement, notamment le titre IX du livre V ;

Vu la décision n°2010-DC-0195 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 19 octobre 2010 établissant le règlement intérieur de l'Autorité de sûreté nucléaire, notamment son article 6 ;

Vu la décision CODEP-DIS-2012-062455 du Directeur Général de l'Autorité de sûreté nucléaire du 31 décembre 2012 modifiée relative à la nomination des membres des groupes permanents d'experts en radioprotection ;

Considérant que Monsieur Lodewijk VAN BLADEL a émis le souhait de démissionner du GPMED ;

Considérant que Monsieur Jean-Luc PASQUIER a émis le souhait de démissionner du GPRADE,

**Décide :**

Article 1<sup>er</sup>

1° - Monsieur Nicolas STRITT, expert international, déjà membre du GPMED, est nommé vice-président du GPMED en remplacement de Monsieur Lodewijk VAN BLADEL, pour la durée du mandat restant à courir.

2° - Monsieur Patrick VAN DER DONCKT, expert international, est nommé membre du GPMED en remplacement de Monsieur Lodewijk VAN BLADEL pour la durée du mandat restant à courir.

Article 2

Dans l'annexe 1 relative à la liste des membres du GPMED de la décision du 31 décembre 2012 susvisée à la ligne 31 du tableau, le nom « VAN BLADEL Lodewijk » est remplacé par le nom « VAN DER DONCKT Patrick ».

Article 3

Dans l'annexe 2 relative à la liste des membres du GPRADE de la décision du 31 décembre 2012 susvisée à la ligne 26 du tableau, le nom « PASQUIER Jean-Luc » est supprimé.

Article 4

La présente décision sera notifiée aux intéressés et publiée au bulletin officiel de l'Autorité de sûreté nucléaire. Elle entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Fait à Montrouge, le 10 décembre 2015

**Signée par**  
**Le Directeur général**  
**de l'Autorité de sûreté nucléaire**

**Jean-Christophe Niel**